



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 21 mai 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 13 mai 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU-MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. CARVOYEUR, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Mickaël DEDIANNE, Mme LAMY et Mme MAILLARD avaient donné respectivement procuration à M. Alain DEDIANNE, M. TEXIER et M. MECHIN.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. PARDANAUD.

Secrétaire de séance : Mme Muriel CHRETIEN-BRION.

N° 2024-073 : ESPACE SOCIAL DES VAUX D'YONNE : SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'Espace Social des Vaux d'Yonne sollicite une subvention de fonctionnement afin d'assurer le fonctionnement et la mise en œuvre de la convention pour le développement de l'animation de la vie locale.

Cette année, les actions de l'Espace social se portent en particulier sur le développement de la maison France Services, l'ouverture d'un lieu d'accueil Enfants Parents permettant d'accueillir les familles pour un meilleur accès aux droits et lutter contre l'isolement, la mise en place d'actions concrètes pour intégrer les personnes porteuses de handicap.

La demande de subvention pour l'année 2024 s'élève à 19 200 €, montant équivalent à celui de l'année 2023.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de 19 200 € à l'Espace Social des Vaux d'Yonne pour l'année 2024.

Dépense inscrite au Budget, article 6574.

Suivent les signatures.

